



Journée d'actualité :

Loi Economie Sociale et Solidaire

Le 25 novembre 2014, à Paris

Espace BSA, 11/15 rue Courat

75020 Paris

Organisée par l'INSET de Dunkerque en partenariat avec le RTES



La loi sur l'économie sociale et solidaire a été votée en juillet 2014. Elle a fait l'objet de nombreux débats, au sein et en dehors du Parlement, et son ambition est de favoriser un changement d'échelle de l'ESS. Au-delà de l'actualité liée à la loi, l'économie sociale et solidaire suscite un intérêt croissant, même si elle demeure mal connue. Ses valeurs et ses pratiques sont en effet en résonance avec les préoccupations et enjeux d'aujourd'hui : rôle renforcé des territoires et ancrage territorial des activités, modes de gouvernance démocratiques, prise en compte de l'environnement, développement d'une économie du partage...

Les collectivités territoriales sont interpellées au 1^{er} plan, et ont un rôle important pour favoriser le développement de cette économie, tournée vers la satisfaction de l'intérêt collectif et les besoins des territoires et de ses habitants.

Quelles sont les principales dispositions de la loi sur l'ESS ? Quel rôle possible d'une collectivité ? Quels leviers supplémentaires la loi va-t-elle leur apporter ? Quel niveau de collectivité est concerné ? Comment mobiliser les différentes directions d'une collectivité ?

Les enjeux de l'Economie Sociale et Solidaire interpellent les collectivités locales tant dans la définition de leur(s) politique(s) que dans leur organisation et leur fonctionnement.

C'est pourquoi le CNFPT et le RTES organisent une journée d'actualité sur la loi sur l'économie sociale et solidaire, destinée aux collectivités territoriales.

Renseignements : mathilde.vanderrusten@cnfpt.fr ou 03 28 51 32 44

Journée d'actualité : La loi Economie sociale et solidaire et le développement territorial

Le 25 novembre 2014 à Paris

PUBLIC

Agents des collectivités locales en charge des politiques publiques de développement local (économie, emploi, insertion, culture, environnement...), DGS, réseaux d'acteurs ESS, responsables financiers,...

OBJECTIFS

- Faire un point d'actualité sur les réformes en cours : présentation de la loi sur l'ESS et sa mise en perspective au regard des réformes territoriales
- Analyser les relations entre entreprises, collectivités locales et territoires au regard de l'économie sociale et solidaire : modes de partenariats et de coopération,...
- Échanger sur les différentes modalités possibles de mise en œuvre d'une politique d'ESS

PROGRAMME

9 h 00 Accueil

Sylvie GUILLET, Directrice de l'INSET de Dunkerque

Bérénice DEYLPÉRAT-VINCENT, Vice Présidente du conseil régional d'Aquitaine en charge de l'ESS

9h 30 – 10h15 Conférence introductive

Michel ABHERVE professeur associé à l'université de Marne la Vallée Paris EST

La loi votée en juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire vise à « encourager un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire dans tous ses aspects. Au-delà de l'actualité législative liée à la loi, l'ESS suscite un intérêt croissant, ses pratiques et ses valeurs sont en effet en résonance avec les préoccupations et enjeux d'aujourd'hui : rôle renforcé des territoires et ancrage territorial des activités, modes de gouvernance démocratique, prise en compte de l'environnement, développement d'une économie du partage. Les collectivités territoriales sont interpellées au 1^{er} plan, et ont un rôle important pour favoriser le développement de cette économie tournée vers la satisfaction de l'intérêt collectif et les besoins des territoires et de ses habitants. Quels sont les principales dispositions de la loi sur l'ESS ? quel rôle possible d'une collectivité ? Quels leviers supplémentaires la loi va-t-elle leur apporter ? quel niveau de collectivité est concerné ? comment mobiliser les différentes directions d'une collectivité ?

10h20 – 11H40 Première table ronde

L'organisation territoriale de la co-construction des politiques publiques en faveur de l'économie sociale et solidaire :

Elaboration d'un schéma régional de l'ESS, création d'une conférence régionale de l'économie sociale et solidaire... sont autant de mesures prévues par la loi pour construire des stratégies régionales d'ESS. Quelle articulation faut-il envisager entre niveaux territoriaux ? Quels sont les impacts éventuels de la nouvelle loi sur la réforme territoriale ? Quels modes de contractualisation entre les territoires et les régions peuvent-ils ou sont-ils déjà inventés ?

Intervenants pressentis :

Isabelle ROUX, chargée de mission ESS du Conseil régional Champagne-Ardenne

Bruno FONTALIRAND, direction des territoires du Conseil général du Pas de Calais

Responsable de la CRESS Picardie, le point de vue d'un acteur privé sur la co construction

11 h 45- 13h15

Deuxième table ronde : les modes de mutualisation et de coopération sur les territoires

La loi reconnaît les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), et crée le schéma de promotion des achats publics socialement responsables. Comment une collectivité peut-elle favoriser ces dynamiques ? Quel est le rôle des collectivités territoriales dans la mise en place et l'accompagnement d'un PTCE ? Comment articuler les stratégies de mutualisation et d'animation territoriale avec les nouveaux outils ?

Animation : RTES

Intervenants pressentis :

Sébastien CORNU de l'Atelier coopératif, PTCE

Guillaume HUET, responsable pour la ville de Paris du suivi du PTCE » *Les gouttes d'or de la Mode et du Design « les gouttes d'or de la mode et du Design »*

Hervé FORMEL, pôle de l'achat public du Conseil régional de Lorraine.

Pause déjeuner

14h 30 – 16h 00 3^{ème} temps de débat :

La collectivité territoriale, investisseur dans le capital financier et humain

La loi renforce pour les collectivités territoriales, la possibilité de participer au capital des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), la loi reconnaît également les monnaies locales, outils souvent impulsés par l'ESS pour relocaliser l'économie. Les collectivités locales sont appelées à jouer un rôle d'acteur économique responsable en investissant également dans le capital humain.

Animation : RTES

Intervenants :

Sylvie BADOUX, Vice-présidente déléguée à l'emploi, l'insertion et la formation de la communauté d'agglomération Est Ensemble

Sophie CAUWET, Communauté d'agglomération du boulonnais, le rôle de la collectivité dans le soutien à la monnaie locale BOUSOL

Fleur Jourdan, DGA affaires juridiques, marchés et qualité et **Marie France MALNOU**, Directrice des finances de la Région Ile de France

16h – 17h 30 : 4^{ème} temps de débat

L'ESS au cœur des politiques publiques, la question de la transversalité des politiques publiques locales

Dans quelles mesures cette organisation de l'ESS permettra t'elle d'interpeler l'ensemble des politiques publiques locales économique, culturelle et sociale, concernées par l'ESS ?

Cet axe sur la transversalité des politiques publiques renvoie non seulement à la transversalité au sein de la collectivité mais aussi à la transversalité dans les politiques publiques de l'ensemble de la puissance publique, y compris l'Etat.

Animation: **Françoise BERNON**, Déléguée Générale du labo ESS

Intervenants :

Laurent FRAISSE, sociologue: politique ESS et transversalité

Ari BRODACH, directeur du développement durable du CNFPT

CONTACT ET INSCRIPTIONS: denise.sedmak@cnfpt.fr ou 03.28.51.32.13

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour les agents et élus territoriaux et les membres du RTES

Valorisables dans votre parcours de professionnalisation, les formations sont accessibles **SANS FRAIS D'INSCRIPTION**.

Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des participants.

Le déjeuner est organisé collectivement et pris en charge par l'INSET.

Pour les non territoriaux,

En vertu de l'Article 3 de la délibération n°11/148 du CA du CNFPT du 14 décembre 2011, pour les personnes qui ne relèvent pas de la compétence du CNFPT (agents titulaires de la fonction publique territoriale ou autres agents publics territoriaux), un droit d'inscription de 150 € incluant frais pédagogiques et déjeuner sera demandé.

Le bulletin d'inscription vaut BON DE COMMANDE.

BON DE COMMANDE (POUR LES NON TERRITORIAUX UNIQUEMENT)

Ce bulletin vaut BON DE COMMANDE.

Le règlement se fera, à réception d'un titre de recettes,
par mandat administratif, chèque ou virement bancaire.

Soit : 150 € x 1 jour = 150 €

Le désistement d'un stagiaire dans un délai inférieur à 15 jours francs avant la date de début de la session entraîne le paiement intégral des frais de formation.

Date de la commande :

**Signature et cachet
de l'autorité habilitée**

Nom et qualité du signataire

Le CNFPT facilite l'accueil des personnes en situation de handicap dans les sessions de formation qu'il propose.

Merci de bien vouloir nous faire part, d'éventuels besoins d'adaptation afin de préparer au mieux votre accueil en formation.

Contact inscription : denise.sedmak@cnfpt.fr – Tél 03 28 51 32 13 – Fax 03 28 66 07 72